

L'an deux mil quinze, et le quinze du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 8	Procurations 9
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 9/12/2015

Date d'affichage :

OBJET :

**MARCHE DE TRAVAUX
POUR L'AMENAGEMENT
D'UN SENTIER DU
PATRIMOINE
COMMUNE D'AREGNO**

**PROJET D'AVENANT N°1
AU LOT N°1
« TRAVAUX DE RESTAURATION
ET D'AMENAGEMENT »**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Présents : MM. A.ALBERTINI - L. ANDREANI - D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – S. DOMINICI - J.EMMANUELLI – ML. GUERINI - P. GUGLIELMACCI – P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI – E. ORSINI - J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – F. SEVEON – E.SUZZONI - *P.SIMEONI représenté par R.SANROMA.*

Absent(s) : M. MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - A. FALCUCCI - J. LUCIANI - E. MUNIER - R. POIRON – G. SELLIER .

Absent(s) ayant donné procuration : FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON - D. ANDREANI à L. ANDREANI - R. BARTHELEMY à E.SUZZONI - J. GUGLIELMACCI à A. SANTINI - P. GUIDONI à E. ORSINI - N. MARIANI à J. PAOLINI – JM. NOBILI à JB. CECCALDI - R. SANTELLI à D. BICCHIERAY - JM. SEITE à F. MARCHETTI.

Secrétaire : ML. GUERINI

Le Président rappelle aux délégués communautaires le projet de restauration et d'aménagement d'un sentier du patrimoine sur la commune d'Aregno mené au cours de l'année 2015, comportant deux lots :

Lot n°1 : Travaux de restauration - titulaire EGCB, 20260 CALVI

Montant du marché : 382 299 € HT

Lot n°2 : Signalétique – titulaire GRAPHICOM, 20167 Sarrola Carcopino

Montant du marché : 27 000 € HT

Les travaux arrivent à leur terme. Il s'est avéré en cours de chantier que certains ajustements soient nécessaires, autant en plus-value qu'en moins value.

Le Président propose ce jour un projet d'avenant n°1 pour le lot n°1 afin de formaliser par voie contractuelle les modifications de travaux envisagées :

Travaux en plus-value :

1-couronnement secteur 2: 6 027 € HT

2-Mur de clôture secteur 2 : 10 360 € HT

3-Apport de tuf secteur 2 : 3 812 € HT

4-création d'une marche béton secteur 2 : 600 € HT

5-Interventions sur réseaux dans le secteur 4 (niveau 96.7 chap.5.9) : 10 791 € HT

TOTAL : 31 590 € HT

Travaux en moins-value :

-3,9/49,3-Portillon aval: 600 €

-3,44/136,5-Catarù traditionnel en châtaignier: 600 €

-3,92/331,7- mur de soutènement, gauche : 2 025 €

-4,6/447-couronnements aval: 2 378€

-4,7/451,6-Portillon aval: 600 €

-4,8/453,5 : calade : 190 €

-4,9/463 : nez de marche à reprendre : 180 €

-4,12/472,6 : calade : 190 €

-4,13/473,4 : couronnements amont : 213.20 €

-5,11/169,2 : Ruelle + escaliers à gauche: nez de marche à refaire en pierre locale : 9 367 €

-5,12/169,2 : couronnements : 410 €

-5,13/169,2 : purge et reprise muret bas : 450 €

-Chapelle San Quilicu et abords : 14 387 €

TOTAL : 31 590€ HT

Le Président propose au conseil communautaire de valider le présent projet d'avenant dont l'incidence financière est nulle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE son Président à signer le projet d'avenant n°1 au lot n°1 du marché de restauration et d'aménagement du sentier du patrimoine d'Aregno sans incidence financière du montant initial du contrat.

Fait et délibéré, le 15 décembre 2015

Pour copie conforme

Le Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20151215-54-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2015

